

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 septembre 2018

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 10 septembre 2018.

La réunion débute à 18h10.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations.

1. Rétrocession de la concession de la famille Greig.

M. & Mme Greig habitant au Petit Chicard (résidence secondaire) souhaitent changer l'emplacement de leur concession. Pour ce faire ils doivent rétrocéder à la commune leur concession actuelle et en acquérir une nouvelle. La concession actuelle leur serait remboursée 46,95€ (l'équivalent du prix d'acquisition de l'époque soit 308 F) et la nouvelle facturée 150€ (prix actuel).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette opération.

2. Désignation d'un conseiller municipal au sein de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

L'initialisation du Répertoire Electoral Unique (REU) en janvier 2019 modifie les modalités de contrôle des listes électorales en ce sens que, dans les communes de moins de 1000 habitants, un conseiller municipal doit participer à la commission de contrôle des listes électorales composée initialement de deux délégués (un nommé par le Préfet et l'autre par le Président du TGI) et du maire.

Alain Rouchet se portant volontaire pour participer à la Commission est élu à l'unanimité.

3. Décision modificative n° 1

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 :	Dépenses imprévues Fonct	3 060.00 €	
TOTAL D 022 :	Dépenses imprévues Fonct	3 060.00 €	
D 023 :	Virement à la Sect° d'investis.		3 060.00 €
TOTAL D 023:	Virement à la Sect° d'investis.		3 060.00 €
D 231-5000 :	BAINS DOUCHES		1 380.00 €
D 231-800	AGENCE POSTALE		1 680.00 €
TOTAL D 23	Immobilisations en cours		3 060.00 €
R 021 :	Virement à la Sect° de fonct		3 060.00 €
TOTAL R 021 :	Virement à la Section de fonct.		3 060.00 €

III – Infos & questions diverses.

1. Colis de Noël.

Devant la satisfaction générale des récipiendaires du colis de Noël 2017 il est décidé de réitérer cette opération avec les mêmes produits. P. de Freitas, M-A Chancellé & A. Rouchet se chargeront de la composition de ce cadeau.

2. Organisation de la fête 2019.

Afin d'éviter les « incidents » survenus lors de la fête communale de cette année le maire propose que celle de 2019 soit entièrement organisée par la municipalité avec l'aide de volontaires non élus mais motivés qui proposeraient des activités populaires telles que, par exemple, concours de pétanque, concours de belote, loto, etc.....

Un Comité Consultatif formé d'élus et des volontaires non élus sera mis en place avant la fin de l'année. J-L Danflous est d'ores et déjà d'accord pour organiser une course d'orientation (ou assimilée).

3. Point sur les travaux en cours.

Ph. Monnier indique que les travaux de rénovation des toitures des bâtiments «Agence postale» & «Bains-Douches» sont pratiquement terminés, la réception devrait se faire sous peu.

B. Daudet expose l'avancement des travaux de rénovation de l'ancienne école : les menuiseries sont posées et le plafond est terminé.

4. Changement des menuiseries sur le logement de la Mairie.

Des devis ont été demandés à Tendances Fenêtres et aux Menuiseries du Ciron. A devis égal les Menuiseries du Ciron sont retenues pour la rénovation du logement de la mairie occupé par M. Bentejac et Mme Renaux. Fidèle à ses engagements envers les locataires, le maire demandera à l'entreprise d'effectuer ces travaux le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal lui donne son accord pour signer le devis.

5. Limite des parcelles A220 & A859.

M. Espuny propriétaire de la parcelle A220, limitrophe de la parcelle A859, propriété communale conteste, en accord avec le géomètre Ph. Cardoit, la limite cadastrale de ces parcelles arguant du même peuplement sur ces deux parties de parcelles. Ce désaccord concerne une surface de 0,8 ha. Afin de régler ce différent le maire a demandé l'avis d'un géomètre indépendant, M. Pachen du cabinet ABAC. Après visite sur le terrain (M. Pachen, Y. Riollot, A. Rouchet et le maire) et à l'appui de photos aériennes anciennes (de 1950 à 2012) M. Pachen nous assure que la contestation de M. Espuny est légitime et qu'il serait difficile de défendre la limite cadastrale actuelle devant un tribunal.

Le maire demande l'avis du Conseil Municipal afin de régler cette situation. Devant cette quasi-évidence les membres du conseil accordent cette partie de parcelle A859 de 0,8 ha env. à M. Espuny qui, par contre, prendra les frais de bornage à son compte.

6. Jour de la nuit.

Le maire indique que la commune d'Escaudes participera, comme les années passées, à l'opération «Jour de la nuit» par l'extinction de l'éclairage public et de l'illumination de l'église entre 19h le samedi 13 octobre et 8h le dimanche 14. Des panneaux seront mis en place aux entrées du village pour prévenir les usagers.

7. Réunion des communes forestières à Audenge.

Les interdictions de coupes de bois de plus de 10 ha édictées par le Préfet et la suspension, voire l'annulation, de la labellisation PEFC impactent directement les communes forestières girondines non soumises au régime forestier, comme Escaudes.

Les communes du Bassin concernées par ces décisions péremptoires invitent les communes de Gironde se trouvant dans la même situation à une réunion à Audenge le samedi 22 septembre afin d'échanger sur ces problèmes.

Le maire et Y. Riollot se rendront à cette réunion.

La prochaine réunion est programmée le 5 Novembre à 18h00.

Fin de la séance à 19h50.